

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-087

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Intervention de la société « Laetiz'Animaux » - 553 route des Verchères - 01380 SAINT CYR SUR MENTHON pour la mise en place d'une ferme itinérante à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » à Montrevel-en-Bresse (01340).

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214- 1 et suivants ;

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDERANT** que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de conclure un partenariat entre la société « Laetiz'Animaux » - 01380 SAINT CYR SUR MENTHON et l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » pour l'accueil d'une ferme itinérante ;

## DECIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec la société « Laetiz'Animaux » - 01380 SAINT CYR SUR MENTHON pour l'accueil d'une ferme itinérante à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » à MONTREVEL EN BRESSE.

Les modalités sont les suivantes :

- La séance aura lieu le jeudi 25 mai 2023 sur la journée et sera animée par Mme Laetitia BERTHIER selon l'emploi du temps suivant :
  - o Un temps pour les enfants de la structure à partir de 9 h 00 ;
  - o Un temps parentalité pour les enfants de la structure et leurs parents à partir de 16 h 00 ;
- La ferme itinérante s'installera devant l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » ;
- Le coût global de la prestation s'élève à 539.75 euros.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 24 avril 2023.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance

